

DEPARTEMENT

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN  
30129

GARD

Date :

Séance du 25 janvier 2023

Numéro :

L'an Deux mille vingt trois

et le 25 janvier

à 18 heures 30 minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Céline VIGO, Vice Présidente****Présents** : C. VIGO, M. T. de GOULET, M. PEREDES, V. BOCCASSINO, B. TELLIER, G. GALEA, M. BOMPARD, L. RIMLINGER**Pouvoirs** : Néant**Absents excusés** : F. RICHARD – TRINQUIER, E. CREMONA, G. MANCUSO, S. VEIGALIER, M. TAULAN, E. DE GRYSE, G. DARRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
8	15	8

Date de la convocation
18 janvier 2023

Date d'affichage
18 janvier 2023

Objet de la Délibération

Secrétaire(s) : B. TELLIER

**Attribution d'aides individuelles****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

**Article 1** : approuve les aides individuelles d'urgence suivantes :

- Mr DOMENIGHINI Mario : 1 colis d'urgence et une aide alimentaire d'une durée de 3 mois auprès de l'Ordre de Malte
- Mme JACOB Claire : 1 colis d'urgence et une aide alimentaire d'une durée de 3 mois auprès de l'Ordre de Malte
- Mr PLAS Pascal : 1 colis d'urgence et une aide alimentaire d'une durée de 3 mois auprès de l'Ordre de Malte

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER  
La Présidente

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2023

Application agréée E-legalite.com